

Nitsavim

Alliance avec les générations futures

(Discours du Rabbi,

Chabbat Parchat Nitsavim Vayéle'h 5735-1975)

(Likouteï Si'hot, tome 19, page 266)

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Nitsavim 29, 14)

1. Décrivant la conclusion de l'alliance qui est présentée au début de notre Paracha, le verset⁽¹⁾ dit : "ce n'est pas uniquement avec vous que je conclus cette alliance et ce serment, mais avec celui qui est ici, avec nous, se tenant en ce jour devant l'Eternel notre D.ieu et avec celui qui n'est pas ici, avec nous, en ce jour". Rachi cite les mots : "celui qui n'est pas ici" et il explique : "également les générations futures".

Les commentateurs⁽²⁾ expliquent que Rachi écarte ainsi l'interprétation selon laquelle l'expression : "celui qui n'est pas ici" pourrait désigner les enfants d'Israël de cette génération-là qui n'étaient pas alors présents. En effet, cette lecture ne peut pas être la bonne, puisqu'il est dit, juste avant cela : "vous vous trouvez tous ensemble... chaque homme d'Israël". Tous les enfants d'Israël étaient donc nécessairement présents et Rachi en conclut que les mots : "celui qui n'est pas ici" ont pour objet d'inclure : "également les générations futures".

(1) 29, 13-14.

(2) Le Réem, le Gour Aryé, le Béer Maïm 'Haïm, le Sifteï 'Ha'hamim et le Maskil Le David.

Néanmoins, cette précision n'est pas encore suffisante, car le verset dit lui-même : "vous vous trouvez tous ensemble" et l'on comprend donc, sans même avoir recours au commentaire de Rachi, que les mots : "celui qui n'est pas ici" désignent : "également les générations futures". Quelle est donc l'idée nouvelle qui est introduite ici par Rachi ?

Du fait de cette interrogation, les commentateurs ajoutent ici un point⁽³⁾. Sans le commentaire de Rachi, on aurait eu du mal à appliquer les mots : "celui qui n'est pas ici", "également aux générations futures", car comment "conclure une alliance avec ceux qui sont absents" ? Rachi souligne donc, à ce sujet : "également les générations futures", indiquant, par ces mots, que l'on peut effectivement conclure une alliance avec elles. En effet,

A) les âmes de ces générations futures étaient alors présentes et elles pouvaient donc conclure cette alliance⁽⁴⁾,

B) "un fils est comme la hanche de son père"⁽⁵⁾ et, de ce fait, les fils sont a priori inclus dans l'alliance qui est contractée par les pères.

2. On peut, toutefois, s'interroger sur ce qui vient d'être dit, car :

A) Comme on l'a maintes fois souligné, Rachi a rédigé son commentaire de telle façon que l'enfant de cinq ans, commençant son étude de la Torah, puisse en déduire le sens simple du verset, sans avoir recours aux explications et aux précisions d'autres commentateurs. Or, cette constatation conduit à s'interroger sur ce qui fait l'objet de notre propos. L'enfant de cinq

(3) Selon le Réem.

(4) D'après le Réem et l'on verra le Béer Maïm 'Haïm. Le Maskil Le David écrit : "La Guemara le dit clairement, au chapitre 22 du traité Chabbat, à la page 146a : même si lui-même ne le voit pas, son *Mazal* le voit".

(5) Selon le Sifteï 'Ha'hamim, à cette référence. Le Gour Aryé écrit : "un tribunal ne peut pas annuler ce qui a été édicté par un autre tribunal. De ce fait, ils peuvent effectivement contracter l'alliance".

ans n'a pas encore appris, dans les Sidrot précédentes, que : "un fils est comme la hanche de son père". Il ne sait pas non plus si les âmes des générations futures étaient déjà présentes, lorsque l'alliance fut contractée. En conséquence, si Rachi entend signifier ici que l'on peut conclure une alliance avec les générations qui ne sont pas encore nées, il aurait dû préciser comment cela est possible, du fait de l'existence des âmes⁽⁶⁾ ou bien parce que : "un fils est comme la hanche de son père"⁽⁷⁾.

B) La question qui vient d'être posée est d'autant plus forte que l'enfant comprend, par ses propres moyens, l'explication selon laquelle l'expression : "celui qui n'est pas ici" inclut : "également les générations futures", puisque le verset indique : "vous vous trouvez tous, en ce jour", comme on l'a noté. Et, si l'on considère qu'au-delà de cette précision, Rachi

(6) Ceci conduit à s'interroger sur l'effet du serment et de l'alliance sur le corps, ce qui ne dépend pas totalement de l'homme et qui n'existe pas encore, selon les notes et les commentaires sur le Tanya, à la page 48, à propos du serment présenté par le traité Nidda. C'est la question qui est posée par Abravanel sur cette première explication et l'on verra, sur ce point, le Kéli Yakar, à cette référence.

(7) Bien plus, le commentaire de Rachi sur le verset Bechala'h 13, 19 et le Me'hilta, à cette référence, disent : "jurer, il a juré : Il les a fait jurer de faire jurer à leurs enfants". Cela veut bien dire que le serment du père est sans effet sur le fils. Mais, l'on verra ce que dit le Gour Aryé, à cette référence et le Abravanel, ici. On citera, toutefois, le serment d'Avraham à Aviméle'h, selon les versets Vayéra 21, 23 et suivants, comme l'explique Rachi, celui de Its'hak et de Aviméle'h, selon le verset Toledot 26, 58, comme l'explique Rachi, à cette référence, les versets Chmouel 2, 5, 6 et suivants, comme l'explique Rachi et comme le cite aussi le commentaire de Rachi sur le verset Béréchit 4, 15. On verra aussi le premier serment de Yossef, présenté par le verset Vaye'hi 50, 25 : "Yossef fit jurer les enfants d'Israël". Rachi, alors, ne donne pas l'explication qu'il expose dans la Parchat Bechala'h. Concernant la Hala'ha, on verra le Choul'han Arou'h, Yoré Déa, chapitre 228, au paragraphe 35, d'après la réponse du Roch, principe n°5, au paragraphe 4 : "il est impossible de faire jurer ceux qui ne naîtront que par la suite", avec les commentaires. Mais, l'on verra ce que dit la fin du commentaire du Ramban, à cette référence, sur le verset 29, 17 et le Tsafnat Paanéah, qui sera cité à la note 38, ci-dessous. Ce point ne sera pas développé ici.

indique ici de quelle manière on peut conclure une alliance avec les générations futures, pourquoi donc n'y fait-il aucune allusion dans son commentaire ? L'essentiel manque, dans son commentaire !

C) On trouve, dans les Sidrot précédentes, l'équivalent d'alliances qui furent conclues avec les générations suivantes. C'est ainsi que l'alliance entre les parts du bélier concernait la descendance d'Avraham, de nombreuses générations après cela. Il en est de même également pour la Parchat Be'houkotai⁽⁸⁾. De même, les Mitsvot que D.ieu transmet à Moché, notre maître, concernaient, pour la plupart, l'ensemble des générations. On aurait donc pu poser la même question, à ce propos : comment l'alliance conclue avec notre père Avraham⁽⁹⁾, ou bien la promulgation des Mitsvot, par Moché notre maître, peuvent-elles s'appliquer aux Juifs des générations ultérieures ? Or, on constate qu'à toutes ces références, Rachi ne pose même pas cette question. Pourquoi donc doit-il le faire dans la Parchat Nitsavim ?

D) La Guemara⁽¹⁰⁾ dit que l'expression : "celui qui n'est pas ici" désigne : "les générations futures et ceux qui sont appelés à se convertir". Au sens le plus immédiat, selon la lecture la plus simple de ce verset, les convertis sont effectivement concernés par cette alliance, au même titre que par tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot. Le début de la Paracha⁽¹¹⁾ dit effectivement, à propos de cette génération : "le converti qui se trouve dans ton campement... pour lui faire contracter l'alliance". Or, ceci soulève une question, d'après ce qui a été exposé, au préalable. A propos des convertis, en effet, on ne peut pas

(8) On verra le commentaire de Rachi sur le verset Tavo 28, 69 : "à l'exception de l'alliance : les malédictions du livre de Vaykra, qui furent énoncées au Sinai".

(9) En l'occurrence, on peut expliquer que l'alliance fut conclue uniquement avec Avraham, "afin qu'Il tienne Sa promesse et qu'Il fasse hériter ses enfants de la terre", comme le dit Rachi, commentant le verset Le'h Le'ha 15, 10.

(10) Traité Chevouot 39a.

(11) 29, 10-11. On verra le commentaire de Rachi, à cette référence.

dire que : “le fils est comme la hanche de son père”, car ils ne sont pas les fils de ceux qui étaient présents, quand l’alliance fut conclue⁽¹²⁾. Selon le sens simple du verset, on ne peut pas dire non plus que leurs âmes étaient présentes, lors de la conclusion de l’alliance⁽¹³⁾. En effet, l’enfant de cinq ans comprend que le converti reçoit une nouvelle âme, lors de sa conversion⁽¹⁴⁾. Et, la question se pose donc : comment a-t-on pu conclure une alliance avec ceux qui allaient se convertir par la suite ?

E) A l’inverse, la logique permet d’établir, au sens le plus simple, que l’alliance fut également conclue avec ceux qui allaient se convertir par la suite. Dès lors, pourquoi Rachi ne mentionne-t-il que les générations futures, modifiant ainsi les termes de la Guemara et omettant les convertis ? Bien plus, pour ce qui concerne ces convertis, il y a là une idée beaucoup plus nouvelle, puisque les deux raisons précédemment invoquées ne s’appliquent pas à eux.

F) L’explication selon laquelle : “celui qui n’est pas ici” signifie : “également les générations futures” figure dans le Midrash Tan’houma⁽¹⁵⁾, avec la même formulation : “les géné-

(12) On sait ce que le Rambam écrivit à Rav Ovadya le converti, dans l’édition Shlesinger du Rambam, à la fin du tome 1, au chapitre 19 et dans les responsa du Rambam, parues à Jérusalem, en 5720, tome 2, au chapitre 293. Selon lui, les convertis ne sont pas rattachés à Avraham, Its’hak et Yaakov – Israël, mais directement à Celui Qui a créé le monde par Sa Parole.

(13) C’est ce que dit le traité Chabbat, à cette référence, mais l’on verra aussi la Guemara qui dit : “leur *Maza*” à la place de : “leur âme”. On consultera, en outre, les Midrashim qui sont cités dans la note 17.

(14) On verra le commentaire de Rachi sur le verset Le’h Le’ha 12, 5.

(15) A cette référence, au chapitre 3, qui poursuit : “Rabbi Eléazar dit : pourquoi est-il écrit... ? Parce que les âmes étaient là-bas, alors que les corps n’avaient pas encore été créés”. Le Midrash Tan’houma indique : “les générations futures étaient là-bas”, mais Rachi dit simplement : “les générations futures”. Concernant ces modifications, on verra la note 36, ci-dessous.

rations futures". En revanche, dans la Guemara, Babli⁽¹⁰⁾ et Yerouchalmi⁽¹⁶⁾, on trouve une autre formulation : "les générations à venir"⁽¹⁷⁾.

On peut donc se poser la question suivante. Le commentaire de Rachi est, certes, basé sur le sens simple du verset, non pas sur les explications de nos Sages. Néanmoins, en l'occurrence, son explication est la même que celle des Sages. Il aurait donc pu adopter la formulation du Babli et du Yerouchalmi, "les générations à venir", plutôt que celle du Midrash Tan'houma⁽¹⁸⁾, d'autant que celle-ci est la plus courante. On sait à quel point le commentaire de Rachi est précis, au point que l'on y trouve des idées merveilleuses. Il est donc bien clair que, s'il écrit : "les générations futures" au lieu de : "les générations à venir", comme dans le Talmud, il le fait pour une certaine raison, de laquelle on peut tirer un enseignement.

(16) Traité Sotta, chapitre 7, à la fin du paragraphe 1.

(17) Le Targoum Yonathan Ben Ouzyel et le Targoum Yerouchalmi, à cette référence, expliquent le sujet, selon les interprétations de nos Sages, mais non les mots, comme c'est le cas à différentes reprises. Les Pirkeï de Rabbi Eliézer, au chapitre 41, le Midrash Chemot Rabba, chapitre 258, au paragraphe 6, avec les commentateurs, le Midrash Tan'houma, Parchat Yethro, au paragraphe 11 parlent aussi des générations futures et adoptent une formulation proche de celle de Rachi. Néanmoins, ils font référence au don de la Torah et, là encore, il est clair qu'il s'agit uniquement des âmes. On verra aussi, sur ce point, le Zohar, tome 1, à la page 91a, qui dit que : "tous les hommes qui se trouvent dans le monde étaient alors présents là-bas".

(18) On pourrait penser qu'il n'est pas question ici du passage du Babli et du Yerouchalmi traitant de l'alliance et du serment, mais bien de la définition d'un serment, de façon générale, alors que le Midrash Tan'houma est, à proprement parler, le commentaire de ces versets. Ce serait donc la raison pour laquelle Rachi opte pour la formulation du Midrash Tan'houma. Mais, cette interprétation n'est pas la bonne, car elle peut être adoptée uniquement quand Rachi cite nommément les propos des Sages, en les introduisant, par exemple, par : "nos Sages expliquent que". Or, en l'occurrence, c'est bien le sens simple des versets qu'il énonce, comme s'il le faisait de sa propre initiative. Il aurait donc dû adopter la formulation, plus adaptée, celle du Babli et du Yerouchalmi, non pas celle du Midrash, plus développée.

G) L'idée nouvelle introduite par le commentaire de Rachi porte uniquement sur le sens des mots : "n'est pas ici", soit : "également les générations futures". Pourquoi donc Rachi cite-t-il aussi les mots précédents : "celui qui" ? Bien plus, il explique ensuite ces mots en introduisant le terme : "également", alors que cet ajout n'apporte rien à la compréhension du verset.

3. L'explication de tout cela est la suivante. Rachi n'a nul besoin d'expliquer comment l'on peut contracter une alliance avec les générations ultérieures, car cela est bien évident. L'alliance fut scellée par D.ieu, comme l'établit le verset⁽¹⁹⁾ : "que l'Eternel ton D.ieu contracte avec toi, en ce jour" et chacun comprend bien que D.ieu peut contracter une alliance également avec les générations devant venir par la suite.

Certes, il est dit, dans les propos de Moché : "je conclus cette alliance", mais cela ne veut pas dire que l'alliance était conclue entre les enfants d'Israël et Moché et ce dernier disait : "je", en l'occurrence, uniquement pour rappeler qu'il avait lui-même préparé la conclusion de cette alliance⁽²⁰⁾. De façon générale, la conclusion d'une alliance est liée à une action concrète, puisque, comme le dit Rachi^(20*), "on ménage un domaine d'un

(19) 29, 11.

(20) On peut dire aussi que, selon le sens simple du verset, "Je conclus" se rapporte au Saint béni soit-Il, comme c'est le cas, à différentes reprises, dans le livre de Devarim, notamment : "vois, Je donne devant toi", au début de la Parchat Re'eh et l'on verra, à ce propos, le Likouteï Si'hot, tome 19, à la page 136, ou encore : "Je donnerai la pluie", "Je donnerai de l'herbe", dans la Parchat Ekev, aux versets 11, 14-15.

(20*) A la même référence de notre Paracha. On verra aussi le commentaire de Rachi sur le verset Le'h Le'ha 15, 14.

côté et un domaine de l'autre, puis l'on passe au milieu⁽²¹⁾. Il y eut effectivement une action, dans le cas présent⁽²²⁾ et celle-ci fut réalisée par Moché⁽²³⁾.

Et, tout cela est si évident que Rachi n'a aucun besoin de préciser que cela ne contredit pas ce qui a été dit au préalable, d'abord : "que l'Éternel ton D.ieu contracte avec toi", puis : "je conclus"⁽²⁴⁾. C'est aussi la raison, au sens le plus simple, pour laquelle Rachi n'a pas besoin d'expliquer pour quelle raison D.ieu transmet à Moché les Mitsvot pour toutes les générations, ou bien pourquoi l'alliance conclue entre les parts du bélier, avec notre père Avraham, s'applique aussi aux générations suivantes. L'enfant de cinq ans comprend simplement que D.ieu n'est pas limité, qu'Il peut édicter des Injonctions également pour les générations suivantes. Selon le sens simple des versets, tout cela ne soulève donc aucune difficulté.

4. Rachi explique : "également les générations futures" et il devait effectivement donner cette précision, non pas seulement pour indiquer que l'alliance était conclue aussi avec les générations suivantes, mais, en outre, pour préciser de quelle manière cette alliance était conclue. Le verset indique : "ce n'est pas uniquement avec vous que je conclus cette alliance et ce serment, mais avec celui qui est ici, avec nous, se tenant en ce

(21) Il en est de même dans la dimension de l'espace, comme l'indique le traité Soukka, chapitre 7, à la Michna 7.

(22) Le Ralbag donne la même explication, à cette référence, mais il conclut en affirmant qu'il s'agissait, en l'occurrence, de passer entre deux montagnes, le mont Grizim et le mont Eval. On verra, sur ce point Abravanel, à cette référence, qui s'interroge sur tout cela.

(23) On verra le commentaire de Rachi au début de cette Paracha : "Moché pénétra devant le Saint béni soit-Il, afin de leur faire contracter l'alliance". Le Ramban précise : "il est possible qu'il contracta avec eux une autre alliance, comme la première et il prit, à cet effet, la moitié du sang".

(24) C'est la question qui est posée, à cette référence, notamment par le Alche'h.

jour devant l'Éternel notre D.ieu et avec celui qui n'est pas ici", ce qui signifie que l'alliance non seulement s'applique aux générations suivantes, mais, bien plus, qu'elle est conçue, d'emblée, pour "celui qui n'est pas ici", au même titre que pour "celui qui est ici".

Bien plus, après avoir dit : "pour te faire contracter l'alliance de l'Éternel ton D.ieu" à propos de ceux qui sont "tous présents", le verset répète encore une fois et il mentionne, de nouveau, le fait que : "ce n'est pas uniquement avec vous que je conclus cette alliance et ce serment, mais avec celui qui est ici, avec nous", ce qui semble superflu⁽²⁵⁾. En fait, cette mention est introduite seulement pour pouvoir ajouter, de manière identique : "celui qui n'est pas ici". Le verset souligne ainsi que cette alliance concernait les deux catégories à la fois, d'une manière strictement identique⁽²⁶⁾.

C'est pour cette raison que Rachi cite aussi les mots : "celui qui" et il précise, à leur propos : "également". De la sorte, il montre que :

A) l'alliance était conclue, de manière directe, avec "les générations futures"⁽²⁷⁾,

(25) On verra le Or Ha 'Haïm, à cette référence.

(26) C'est ce que l'on peut déduire du commentaire de Rabbi Avraham Ibn Ezra, à cette référence : "uniquement avec vous et avec ceux qui viendront après vous, c'est-à-dire avec vos enfants et vos petits-enfants".

(27) Rachi, commentant le verset 29, 17, dit : "de peur qu'il y ait parmi vous : c'est pour cela que Je dois vous faire prononcer un serment". On peut donc penser que l'expression : "parmi vous" inclut aussi les générations ultérieures, ceux qui ne "sont pas ici" et qui ont été mentionnés au préalable dans le verset. Même si l'on considère qu'à partir de : "car vous savez... Je m'adresse en ce jour", ce qui est dit concerne uniquement cette génération-là, la raison invoquée, "vous avez vu leur corruption... de peur qu'il y ait, parmi vous, une racine poussant mal" s'applique aussi, à proprement parler, aux générations suivantes, au même titre qu'à ceux qui "étaient tous présents", qu'il fallait donc leur faire prononcer ce serment. Néanmoins, il fut dit, à la génération de Moché, comme à eux : "vous vous trouvez tous..."

B) l'alliance était strictement la même dans les deux cas, comme permet de l'établir le mot : "également"⁽²⁸⁾.

(28) On pourrait penser que tel est le fait nouveau qui est introduit par cette alliance, par rapport à celle de 'Horev. En l'occurrence, les générations ultérieures y étaient incluses. De ce fait, Rachi ne doit pas justifier la nécessité et le fait nouveau de cette alliance, bien que les commentateurs l'expliquent longuement, par exemple le Midrash Tan'houma, à cette référence, qui mentionne : "trois alliances", sans justifier leur nécessité. De même, le Rambam, à la fin des lois de la circoncision, dit que : "trois alliances furent conclues à leur propos". Le traité Bera'hot 48b affirme que : "elle fut donnée avec trois alliances", puis cite le verset Tavo 29, 69 : "voici les termes de l'alliance... en dehors de l'alliance..." et il conclut : "il est dit aussi : vous vous trouvez tous ensemble, en ce jour, pour te faire contracter l'alliance de l'Eternel ton D.ieu". On verra le commentaire de Rachi, à cette référence du traité Bera'hot, mais ce point ne sera pas développé ici. C'est aussi ce qu'expliquent, notamment, le Ramban, à cette référence, commentant le verset 29, 17, Abravanel et Alche'h, à cette référence. De même, on peut penser que l'alliance conclue avec "ceux qui sont ici" est nécessaire, car la première alliance ne concernait que cette génération-là, alors que celle-ci était avec la génération entrant en Erets Israël, qui n'avait pas participé à la première et avec les générations ultérieures. C'est aussi ce que dit le Tseror Ha Mor, à cette référence. Rachi n'a pas besoin de le préciser, puisqu'il a déjà indiqué que, lors de cette alliance, il fallait mentionner : "celui qui n'est pas ici". Selon le sens simple du verset, on ne peut pas dire que l'aspect nouveau de cette alliance est le fait qu'ils se portèrent garants, comme le disent nos Sages dans la Guemara, au traité Sanhédrin 43b et comme le cite Rachi, commentant le verset Nitsavim 29, 28, de même que les commentateurs, à cette référence. En effet, le verset Be'houkotai 26, 37 dit : "un homme trébuchera sur son prochain" et Rachi explique : "selon le Midrash, dans le traité Sanhédrin 27b, avec les références indiquées, 'un homme trébuchera sur son prochain' : l'un trébuchera par la faute de l'autre, car tous les Juifs partagent une responsabilité collective". Le Midrash indique, à cette référence, le récit de ce qui se passera par la suite. Cela veut dire qu'il n'y eut pas de responsabilité collective lors de la première alliance, mais que celle-ci intervint seulement par la suite, quand on constata que : "vous n'écoutez pas" et que l'on trébuchait à cause de cela, après l'alliance et la responsabilité collective de Moav. Toutefois, on peut dire que, d'après le sens simple du verset, il y avait bien un fait nouveau, en cette alliance. Comme le dit Rachi, commentant le verset Nitsavim 29, 28, "Il punit le grand nombre à cause de l'individu". Cela veut que la responsabilité collective de la Parchat Be'houkotai est uniquement le fait que : "un homme trébuchera sur son prochain", un membre de sa famille ou l'un de ses amis. En outre, l'un trébuchera pour la faute de l'autre", ce qui veut dire que la punition d'un

5. Ainsi, non seulement il n'est pas utile que Rachi signale la présence des générations ultérieures ou bien qu'il précise que : "le fils est comme la hanche de son père", mais, bien plus, ces indications sont, d'emblée, exclues par le sens simple du verset. En effet, si l'on considère que l'alliance est conclue avec les générations suivantes parce que : "le fils est comme la hanche de son père", il faut admettre qu'elle avait deux modalités différentes. Il y avait, d'une part, l'alliance avec : "celui qui est ici", laquelle était réellement avec lui, alors que, d'autre part, l'alliance avec : "celui qui n'est pas ici" n'était pas à proprement parler avec lui, mais plutôt avec "le fils" en tant que : "hanche de son père"⁽²⁹⁾.

De même, une différence doit être faite, si l'on considère qu'avec "celui qui n'est pas ici", l'alliance est contractée seulement avec l'âme, laquelle était alors présente, alors qu'avec "celui qui est ici", l'alliance concernait non seulement l'âme, mais aussi le corps. En revanche, selon l'interprétation de Rachi, le sens simple du verset s'applique : "également aux générations futures", ce qui veut dire que l'alliance concernait ces générations elles-mêmes, non pas en tant que : "hanches du père", mais de manière identique à : "celui qui est ici", c'est-à-dire à la fois par leur âme et par leur corps⁽³⁰⁾.

individu est infligée à un autre individu. Le fait nouveau introduit ici est donc que l'acte d'un individu peut concerner le plus grand nombre, comme l'indique les traités Sanhédrin et Chevouot, aux mêmes références : "ils avaient la possibilité de l'en empêcher".

(29) On verra le Ramban et Abravanel qui sont cités à la note 7, de même que le Malbim, à cette référence.

(30) On distingue : "celui qui est ici, avec nous, se tenant en ce jour devant l'Éternel notre D.ieu" de : "celui qui n'est pas ici, avec nous" uniquement pour "avec nous", mais non pour : "devant l'Éternel notre D.ieu". Car, D.ieu transcende le temps et tous se tiennent donc devant Lui. On verra, sur ce point, ce que dit le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, à cette référence : "tous se trouvent ici, devant nous, en ce jour". On verra aussi le début du Kéli Yakar, à cette même référence, selon l'interprétation qui dit que l'on parle ici des âmes.

Bien plus, Rachi expliquait, au préalable, que : “ceux qui concluaient une alliance avaient l’habitude de ménager un domaine d’un côté et un domaine de l’autre et ils passaient au milieu, ainsi qu’il est dit⁽³¹⁾ : ‘ils coupèrent le bélier en deux et passèrent entre ses parts’”. Ceci démontre⁽³²⁾ que tous ceux qui “passent entre ses parts” ne forment qu’une seule et même entité. De la sorte, non seulement on s’unit en concluant l’alliance avec D.ieu, mais, en outre, tous ceux qui concluent cette alliance forment un tout.

6. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre pourquoi Rachi ne mentionne pas : “ceux qui étaient appelés à se convertir”. Selon son commentaire, en effet, l’alliance était conclue avec : “celui qui n’est pas ici”, avec tous ceux qui n’étaient pas là, à proprement parler. Ces convertis étaient donc inclus en les générations futures. Il est clair, en effet, que les générations à venir sont tous les Juifs de toutes les générations ultérieures, y compris les convertis.

Il n’en est pas de même, en revanche, d’après l’avis qui dit que l’alliance fut conclue parce que : “le fils est comme la hanche de son père”, ce que l’on ne peut pas dire à propos des convertis, ou bien du fait de l’alliance conclue avec les âmes. Selon le sens simple des versets⁽³³⁾, ceci ne s’applique pas non plus aux convertis, comme on l’a indiqué à la question D) du paragraphe 2.

(31) Yermyahou 34, 18.

(32) On consultera le Likouteï Torah, au début de la Parchat Nitsavim, à la page 44b et le discours ‘hassidique intitulé : “Car, il est une partie”, de 5702, au chapitre 13.

(33) Il n’en est pas de même, en revanche, selon le commentaire analytique, comme dans la Guemara, à cette référence du traité Chabbat et l’on verra aussi la note 36, ci-dessous.

Bien plus, Rachi ne peut pas citer les convertis pour les distinguer, en une catégorie indépendante, car il s'écarterait ainsi de l'alliance avec : "celui qui est ici", une alliance identique pour tous, par rapport à laquelle tous sont les mêmes.

Certes, auparavant, le verset faisait des convertis une catégorie à part. Mais, il en était ainsi parce que la Torah détaillait ces catégories, "vos chefs de tribu...", sans rapport avec l'alliance elle-même, dont il n'était alors pas question, puisque le verset envisageait uniquement de "se trouver ici" afin de se préparer à : "contracter l'alliance". En revanche, quand le verset se réfère à l'alliance proprement dite, "je conclus l'alliance", il n'y a pas lieu de répartir les enfants d'Israël en différentes catégories.

7. Tout ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi Rachi dit : "les générations futures", plutôt que : "les générations à venir". En effet, l'expression : "générations futures" se rapporte à ce qui n'existe pas encore, à l'heure actuelle, mais, pour autant, en sera le prolongement et lui fera suite. Elle se rapporte donc à la fois à ce qui, pour l'heure, n'est pas encore arrivé, mais qui, néanmoins, se produira par la suite, en relation avec la situation préalable, en conséquence de celle-ci. Car, c'est bien la génération actuelle qui donnera naissance à la génération future.

Ainsi, l'existence d'une génération implique celle de la génération suivante, ce qui veut dire que, par l'intermédiaire de la génération présente, la génération suivante existe d'ores et déjà, même si, dans le temps, elle n'est pas encore effective. Selon ce raisonnement, le Rambam écrit⁽³⁴⁾ que : "les Sages n'emploient pas l'expression : 'monde futur' pour signifier que celui-ci n'existe pas encore, à l'heure actuelle, car il existe d'ores et déjà. Dès lors, pourquoi emploient-ils cette expression ? Parce que l'homme reçoit la vie du monde futur après avoir obtenu celle de ce monde, dans lequel nous possédons un

(34) Lois de la Techouva, à la fin du chapitre 8.

corps et une âme". Il souligne ainsi que le monde futur existe d'ores et déjà, à l'heure actuelle et qu'il est "futur" uniquement parce qu'il est la conséquence de la vie dans ce monde, avec une âme vêtue d'un corps.

A l'inverse, l'expression : "les générations à venir" veut bien dire qu'à l'heure actuelle, celles-ci n'existent pas du tout, non seulement d'une manière concrète, mais aussi par la base même de leur être, qui n'apparaîtra que par la suite, mais qui n'est pas la conséquence de la génération précédente.

C'est la raison pour laquelle Rachi, conformément à la très grande précision de son commentaire, ne dit pas : "les générations à venir", ce qui laisserait penser que l'alliance conclue avec "celui qui n'est pas ici" s'explique parce que ces générations viendront par la suite, en étant la conséquence de la génération actuelle, au même titre que : "le fils est comme la hanche de son père".

En outre, s'il en était ainsi, la situation des convertis ne serait pas claire, ou peut-être même faudrait-il les écarter et considérer qu'ils ne font pas partie des générations à venir, car ils ne sont pas la conséquence de la génération actuelle, n'ayant pas été engendrés par elle⁽³⁵⁾.

Rachi préfère donc l'expression : "générations futures", qui veut dire qu'elles existeront dans le futur. L'alliance devait donc être contractée avec ces générations futures elles-mêmes, non pas en tant que conséquence et prolongement de la géné-

(35) C'est pour cette raison que, dans le traité Chevouot, qui dit : "les générations futures", on ajoute : "ceux qui sont appelés à se convertir".

ration actuelle. Et, il est bien clair que cette formulation inclut également les convertis, qui viendront également dans le “futur”⁽³⁶⁾.

8. Ce commentaire de Rachi délivre également un enseignement merveilleux, concernant un point qui a été maintes fois évoqué. Un Juif peut, parfois, être découragé, au point de manquer de détermination, dans son service de D.ieu de la Torah et des Mitsvot, notamment quand il faut sortir dans le monde et y répandre le Judaïsme. En effet, “vous êtes la minorité d’entre les nations”⁽³⁷⁾.

La réponse qu’il faut alors lui faire est donc la suivante. Un tel raisonnement s’applique uniquement à la dimension quantitative d’un Juif, laquelle est mesurée et limitée, dans le temps et dans l’espace. De ce fait, les Juifs qui vivent à une certaine époque et dans un certain endroit sont effectivement : “la minorité d’entre les nations”.

(36) Il n’en est pas de même, en revanche, pour le Midrash Tan’houma, à cette référence, parlant des générations qui viendront par la suite et expliquant, à ce propos, que : “celui qui n’est pas ici” s’y trouvait uniquement par son âme. Il ne s’agit donc pas de ceux qui existeront plus tard, mais bien de ceux qui existent d’ores et déjà. A l’inverse, selon Rachi, l’alliance devait être conclue avec des âmes se trouvant dans des corps. Les Pirkeï de Rabbi Eliézer disent : “tous ceux qui seront créés, jusqu’à la fin des générations, se tenaient avec eux”, car ils incluent les âmes des convertis. On verra aussi le Midrash Chemot Rabba, à cette référence et le Midrash Tan’houma, Parchat Yethro, à la même référence.

(37) Vaét’hanan 7, 7.

Cependant, la dimension essentielle d'un Juif est le qualitatif et le spirituel, la Torah et les Mitsvot. Lorsqu'il s'attache à D.ieu, grâce à cette Torah et à ces Mitsvot, au-delà du temps et de l'espace, il est alors lié, réellement et concrètement, à tous les Juifs, dans le monde entier, en toutes les générations⁽³⁸⁾.

C'est ce que souligne le commentaire de Rachi : "également les générations futures", au même titre que celle de laquelle il fut dit : "vous êtes tous présents". Quand D.ieu conclut une alliance avec les Juifs, toutes les générations étaient alors présentes, ensemble, constituant une existence unique. De ce fait, chaque fois qu'un Juif est attaché à D.ieu, par une alliance, d'une manière évidente, en mettant en pratique la Torah et les Mitsvot, de façon concrète, tous les Juifs, ceux de sa génération comme ceux de toutes les autres, se joignent alors à lui et ils forment, tous ensemble, "un grand corps entier"⁽³⁹⁾.

(38) On notera que l'on en trouve l'équivalent dans la Hala'ha, dans la partie révélée de la Torah. Ainsi, on ne tient pas compte de la mort pour tout ce qui est public, selon le traité Horayot 6a et ceci peut racheter également ceux qui ont quitté l'Égypte. Le Tsafnat Paané'h explique longuement qu'il en est ainsi dans la dimension qualitative, laquelle est toujours identique. A l'inverse, chez les descendants de Noa'h, la notion d'assemblée n'existe pas, comme l'explique le traité Nazir 61b. On verra, sur tout cela, le Tsafnat Paané'h, chapitre 1, aux paragraphes 11 et 13, notamment au paragraphe 2 et, dans la seconde édition, à la page 90b, pour ce qui concerne notre propos. Les enfants d'Israël devinrent alors une assemblée, une entité unique et immuable. Il en fut ainsi après l'alliance d'Arvot Moav et l'entrée en Erets Israël. C'est la raison pour laquelle le Me'hilta dit : "Yossef les fit jurer, puis les pères firent jurer les fils". Les enfants d'Israël ne constituaient pas encore une assemblée, une communauté. On verra le Tsafnat Paané'h sur la Torah, Parchat Nitsavim, sur le verset 29, 10, à propos des convertis.

(39) Likouteï Torah, début de la Parchat Nitsavim. Le début du discours 'hasidique intitulé : "Ce jour", de 5694, indique que : "il est écrit : 'vous vous trouvez tous ensemble, en ce jour'. Il s'agit là à la fois des âmes, telles qu'elles se trouvent là-haut et des âmes se trouvant ici-bas, vêtues de corps".

Dès lors, les Juifs cessent d'être une minorité, y compris au sens quantitatif. Bien au contraire, ils deviennent une multitude, numériquement et ils n'ont plus à craindre cette dimension quantitative, le grand nombre des autres peuples. Bien au contraire, "la crainte et la terreur s'abattront sur eux".

Lorsque "vous vous trouvez tous ensemble, en ce jour", "unifiés, comme un"⁽³⁹⁾, lorsque, d'une manière évidente, les Juifs sont tous ensemble, alors, "vous subsistez et vous vous maintenez, ce qui veut dire que vous sortez vainqueurs du jugement"⁽⁴⁰⁾. C'est de cette façon que chaque Juif, chaque Juive sera inscrit et scellé pour une bonne année, à Roch Hachana, en un bien visible et tangible.

* * *

(40) Hayom Yom, à la date du 25 Elloul.